

AVISU CESEC 2020-22¹
AVIS CESEC 2020-22

Relatif au
Rilativu à

Rapport d'activité 2019 de la CdC

Raportu d'attività di a Cullettività di Corsica pè u 2019

Vu le Code général des Collectivités territoriales, notamment ses articles L. 4422-34 à L. 4422-37, R.4422-4 à R. 4425-6 ;

Vistu u Codice generale di e Cullettività Territoriale, in particolare i so articuli L. 4422-34 à L. 4422-37, R.4422-4 à R. 4425-6 ;

Vu la lettre de saisine du 15 juillet 2020 par laquelle Monsieur le Président du Conseil Exécutif de Corse demande l'avis du Conseil Economique Social, Environnemental et Culturel de Corse sur le rapport d'activité 2019 de la CdC ;

Vistu a lettera di presentazione di u 15 di lugliu 2020 di u Sgiò Presidente di u Cunsigliu Esecutivu di Corsica chì dumanda l'avisu di u Cunsigliu Economicu, Social, di l'Ambiente e Culturale di Corsica rilativu à u raportu d'attività di a Cullettività di Corsica pè u 2019 ;

Après avoir entendu Monsieur le Président du Conseil Exécutif de Corse ;

Dopu intesu U Sgiò Presidente di u Cunsigliu Esecutivu di Corsica ;

Sur rapport de Denis LUCIANI.

À nant'à u raportu di Diunisu LUCIANI.

**Le Conseil Economique, Social, Environnemental et Culturel de Corse,
Réuni en séance plénière le 28 juillet 2020 à Corti,
Prononce l'avis suivant**

*U Cunsigliu Economicu, Social, di l'Ambiente e Culturale di Corsica
Adunitu in seduta pienaria u 28 di lugliu di u 2020, in Corti*

Prununzia l'avisu chì seguita

¹ Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

Votants : 55

Contre : 0

Abstention : 6 (Jean-Pierre BATTESTINI, Patrice BOSSART, Alexandra CESARI Marie-Jeanne FEDI, Rosine MONDOLONI, Marie-Ange SUSINI)

Pour : le reste

Le rapport d'activité, mis en perspective par le Compte administratif 2019, donne la mesure de l'action menée par la Collectivité de Corse en 2019.

Il rend compte, conformément à l'article L. 4422-27 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), « de la situation de la Collectivité, de l'activité et du financement de ses différents services et des organismes qui en dépendent ».

Ce document retrace les faits marquants de l'année 2019 relatifs à la seconde année d'existence de la Collectivité de Corse, issue d'un processus de fusion unique dans l'histoire des collectivités territoriales.

Ce rapport d'activité 2019 débute par un bref rappel des étapes du statut particulier de la Corse et par une présentation des compétences et du fonctionnement de l'institution territoriale.

Il se poursuit par le rappel de l'ensemble des actions engagées pour poursuivre la construction d'une administration performante et innovante.

Il présente ensuite le bilan des politiques publiques articulé autour de sept axes qui recouvrent sensiblement les axes des documents budgétaires, afin de pouvoir en faire une lecture croisée dynamique.

Il s'achève, enfin, sur une présentation rapide de la situation financière de la Collectivité qui met en avant certaines données issues du compte administratif 2019.

C'est conformément au CGCT, que ce rapport est soumis pour avis au Conseil Economique, Social, Environnemental et Culturel de Corse, préalablement à son examen par l'Assemblée où il donne lieu à débat.

Le CESECC tient à souligner, pour cette deuxième année d'existence, le travail accompli afin d'assurer le bon fonctionnement de la Collectivité de Corse ainsi que la poursuite de sa construction et de sa structuration.

Le CESECC souhaiterait que soit annexé au rapport, relativement à l'état des effectifs au sein de la Collectivité de Corse, un tableau matérialisant la répartition et la nature des postes au sein de chaque catégorie d'emplois.

Le CESECC prend acte du rapport d'activité 2019 de la Collectivité de Corse.

La Présidente du CESECC,



Marie-Jeanne NICOLI